

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR AU CERTIFICATEUR PEB

Lors de la visite du bien référencé ,
Le certificateur..... n'a pu tenir compte de certaines informations importantes pour le bilan énergétique du bien. Les preuves justificatives n'étaient pas à sa disposition, et aucune constatation visuelle n'était possible.

Ces documents peuvent être transmis par email à

Veuillez préciser dans l'intitulé de l'email le numéro de référence du dossier.

- Documents officiels :** Extrait cadastral, permis d'urbanisme, un acte notarié, plans, notification de revenu cadastral, permis de bâtir, notamment pour apporter la preuve de la date de construction du logement.
- Factures de travaux du bâtiment :** Factures d'un entrepreneur. Celles-ci doivent concerner des travaux à l'adresse du bien à certifier (isolation, rénovation de toiture, photovoltaïque, solaire thermique,...)
- Factures** ou les **relevés de consommation d'énergie thermique** (tels que gaz naturel, mazout, réseau de chaleur, etc.) sur les 3 années précédant la date d'établissement du certificat de performance énergétique.
- Attestation signée de l'architecte qui a dirigé les travaux.** Particulièrement concernant l'isolation et la composition des parois.
- Photos :** Un reportage photographique permettant d'identifier sans équivoque la composition des éléments isolants de l'habitation individuelle au stade de la construction ou de la rénovation, la présence uniquement de photos de détail ne permettant pas d'identifier la paroi ne peut pas être prise en compte.
- Documents techniques sur la chaufferie :** Attestation de contrôle périodique, rapport de diagnostic.
- Un dossier complet de chantier :** Contrat d'entreprise, cahier spécial des charges, métré récapitulatif à condition qu'y soit indiquée clairement la composition des parois qui ont été réalisées, celui-ci devra être accompagné du décompte final de la réalisation des travaux.
- Subsides :** Dossier de demande et lettre d'accord sur l'octroi d'une prime à la rénovation, d'une prime énergie, d'une réduction d'impôts pour des travaux d'isolation.
- Audit thermographique :** Rapport réalisé sur base d'un examen thermographique permettant d'identifier la présence d'isolant et/ ou la localisation des conduites d'eau chaude non isolées.
- Documentation technique :** Documentation du fabricant, les agréments techniques avec certification valide, le dossier d'Agrément Technique Européen (ATE) sur base de la norme NBN- produit.

CERTINERGIE se doit de produire un passeport énergétique dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la procédure de vente ou de location. Nous encoderons dès lors le dossier dans les 48h ouvrables suivant la visite sans tenir compte des éléments manquants. Cependant si vous souhaitez nous faire parvenir les documents manquants, nous vous assurons de modifier le certificat de performance énergétique dès leur réception et de mettre en ligne sur notre plateforme internet le passeport actualisé.



VOTRE EXPERT EN ÉNERGIE



Tél.
E-mail
Website

+352 203 017 60
info@certinergie.lu
www.certinergie.lu

PASSEPORT ÉNERGÉTIQUE - PLAN 2D - REPORTAGE PHOTO